



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	71

**DELIBERATION N° DE\_2026\_019**

*Développement économique - Avenant n°07 à la convention de Délégation de Service Public portant sur la gestion et l'exploitation de l'aérodrome d'Abbeville conclue*

Date de la convocation

05 Février 2026

Date d'affichage

05 Février 2026

**VOTES**

**EXPRIMES : 63**

**POUR : 59**

**CONTRE : 4**

**ABSTENTIONS : 5**

**NPPV : 3**

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE\_2026\_019-DE

A G E D I

**Deliberation du Conseil Communautaire  
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du jeudi 12 février 2026

Le douze février deux mille vingt-six à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda à Ailly le Haut Clocher, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

**Présents :** Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Madame Danièle HOUDANT (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT),

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE\_2026\_019-DE

A G E D I

Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOU  
Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Patrick ~~SOUBRY (VRON)~~, Monsieur Dominique ~~LECLERC~~  
(VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAU COURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHOUX)

**Elus représentés ayant donné pouvoir** : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS) représenté par Monsieur Gérard GALLET (MILLEN COURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) représenté par Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL) représenté par Monsieur Bruno BALES DENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHIEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR) représentée par Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE) représenté par Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY) représenté par Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER) représentée par Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION)

**Absent(s)** : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Madame Annie TRAU LLE (COULONVILLERS) suppléée par Madame Danièle HOUDANT (COULONVILLERS), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe SEL LIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRUVAL) suppléé par Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRUVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHOUX)

**Excusé(s)** : Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG)

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION)

**Objet de la Délibération** : Développement économique - Avenant n°07 à la convention de Délégation de Service Public portant sur la gestion et l'exploitation de l'aérodrome d'Abbeville conclue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi n°2025-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ,  
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération du 26 novembre 2015 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du canton de Nouvion approuvant le recours à une délégation de service public pour la gestion de l'aérodrome et choisissant l'association AE2AB comme délégataire ;  
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE\_2025\_056 du 24 juin 2025 et l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2025 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu l'avenant n°1 de la convention de délégation de service public du 22 août 2017, par lequel la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre s'est substituée dans tous les droits et obligations issus de ce contrat ;  
Vu l'avenant n°2 de la convention de délégation de service public du 15 avril 2022, prolongeant la durée de la convention de délégation de service public pour une durée d'un an, reportant ainsi la fin de cette convention à avril 2023 ;  
Vu l'avenant n°3 de la convention de délégation de service public du 3 mars 2023, prolongeant la durée de la convention de délégation de service public pour une durée de 8 mois supplémentaires à savoir jusqu'au 31 décembre 2023 ;  
Vu l'avenant n°4 de la convention de délégation de service public du 17 juillet 2023, prolongeant la durée de la convention de délégation de service public pour une durée de six mois, reportant l'échéance de la convention au 30 juin 2024 ;  
Vu l'avenant n°5 de la convention de délégation de service public du 30 juin 2024, prolongeant la durée de la convention au 30 juin 2025 ;  
Vu l'avenant n°6 de la convention de délégation de service public du 30 juin 2025, prolongeant la durée de la convention au 30 juin 2026 ;  
Vu l'avis de la Commission de délégation de service public qui s'est réunie le 06 février 2026 ;

Considérant les désordres constatés sur les pistes à savoir la découverte d'effondrements d'une part sur la piste en dur (en août 2022) et d'autre part sur la piste en herbe (début septembre 2022) ;

Considérant la visite sur site effectuée le 24 mai 2023 par le service technique de la Direction Générale de l'Aviation Civile (STAC) afin de rendre un avis technique sur les désordres constatés et d'établir des préconisations sur les travaux réparatoires à réaliser ;

Considérant les conclusions de l'étude de sol réalisée à la demande de la DGAC par la société Fondasol, remises le 2 octobre 2023 ;

Considérant les rapports d'indices de services et passage de radar GPR transmis par le bureau d'études Rincent Airports respectivement les 21 décembre 2023 et 13 janvier 2024, préconisant une fermeture totale du trafic de la piste 02/20 du fait des risques constatés avec un pourcentage d'anomalies de 35% sur le linéaire moyen et de 60% sur le taxiway ;

Considérant les études complémentaires de carottage et mesures pénétrométriques réalisées par le même bureau d'études Rincent Airports confirmant le danger d'instabilité structurelle franc et nettement marqué de la piste 02/20 et du taxiway béton ;

Ces investigations ainsi que les travaux qui en découlent constituant des circonstances imprévues au sens de l'article R 3135-5 du code de la commande publique ;

Ces constats ont conduit la Communauté de communes Ponthieu – Marquenterre à fermer la piste en béton et à réaliser à l'été 2024 des travaux de démolition du taxiway et d'enherbage sur la piste 02-20, permettant la réutilisation de cette piste en herbe en toute sécurité à l'automne 2024.

Considérant que les bouleversements intervenus affectent fortement la fonctionnalité des infrastructures entrant dans le périmètre de la délégation de service public en vigueur prorogée jusqu'au 30 juin 2026,

Considérant l'étude complémentaire diligentée en 2025 par l'ANCT pour envisager l'avenir de l'aérodrome d'Abbeville-Buigny-Saint-Maclou et que L'article L3111-1 du code de la commande publique impose en effet que les besoins soient définis précisément avant le lancement des consultations.

Le cabinet Ernst Et Young Advisory a mené une étude d'avril à juin 2025 sur le devenir de l'aérodrome. Les conclusions de cette étude ont été rendues fin juin 2025 et ont conclu au maintien possible de l'activité

aéronautique sur les pistes en herbe, couplé avec une v

Considérant la réflexion entamée sur une nouvelle forme de gestion de l'aérodrome, qui associerait et solidariserait les usagers et les acteurs économiques de la plateforme sous la forme d'une SEM, SEMOP, Syndicat Mixte Ouvert.

Par conséquent et afin de pouvoir organiser les conditions techniques, juridiques et financières de cette nouvelle procédure de gestion, il apparaît nécessaire de prolonger la convention de DSP d'une durée supplémentaire d'un an et en l'espèce jusqu'au 30 juin 2027.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 59 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions et 3 ne prennent pas part au vote, décide :**

- **De prolonger par avenant la durée de la convention de délégation de service public jusqu'au 30 juin 2027, soit une période d'une année supplémentaire ;**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation de la délégation de service public de l'aérodrome d'Abbeville en annexe et à en faire application.**

Résultats des votes

Pour : 59

Farcy Pascal représenté par Gallet Gérard

Berthe Antoine

Balesdent Bruno

Patte Claude

Bourgois Thibault

Dufour Grégory

Bordet Xavier représenté par Monflier Bernard

Mouton Eric

Cat René

Doyer Mathieu

Crépin Maurice représenté par Balesdent Bruno

Bouchez Franck

Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck

Gérard Olivier

Beron Maïté représentée par Dulary Murielle

Delannoy Dominique

Briet Damien

Alexandre Isabelle

Martin Jean Luc

Baillet Alain représenté par Kraemer Eric

Kraemer Eric

Van Riek Onghena Marie José

Dulys Jean Claude

Noël Frédéric

Evrard Philippe

Hornoy Arnaud représenté par Delorme Véronique

Delorme Véronique

Devismes Karine

Delcourt Pierre représenté par Noel Frédéric

Parment Philippe

Dulary Murielle

Pierrin Philippe

Gallet Gérard

Hertault Claude

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE\_2026\_019-DE

A G E D I

Forestier Maurice  
Delcourt Amandine  
Boucart Jean Charles  
Monflier Bernard  
Balsamo Martial  
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine  
Pouilly Alain suppléé par Raymond Yvon  
Roucoux Annie  
Ducastel Mejri Sophie  
Louvet Gérard représenté par Roucoux Annie  
Volant Marc  
Bourgeois Frédéric  
Bost Patrick  
Thueux Jacky  
Porquet Joël  
Nester Paul  
Wattebled Rachel représenté par Nester Paul  
Martin Jocelyne représentée par Monin Yves  
Monin Yves  
Farcy Joël  
Poupart Patricia représentée par Forestier Maurice  
Soubry Patrick  
Lecerf Dominique  
Marcassin Daniel  
Miannay Thierry

Contre : 4

Traullé Annie suppléée par Houdant Danièle  
Leprince Etienne  
Bourlo Pascal  
Gouesbier Francis

Abstentions : 5

Gamard Marcel  
Farcy Eric  
Wallet Daniel représenté par Conty José  
Conty José  
Fourdinier Marie Claire

Ne prend/prennent pas part au vote : 3

Level Hervé  
Pruvot Jean Paul  
Crepuy Yves

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées.  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT

